## #Article - Immobilier : Airbnb sera-t-il bientôt le refuge des passoires thermiques ?

## Résumé

L'adoption de la loi Climat et résilience l'an dernier va interdire progressivement la mise en location de logements consommateurs d'énergie et émetteurs de gaz à effet de serre (les fameuses passoires thermiques). La première échéance est fixée au 1er janvier 2023, avec 90,000 logements de la classe G du diagnostic de performance énergétique considérés comme "énergétiquement indécents". Tous les biens de la classe G suivront au 1er janvier 2025, puis ceux de la classe F au 1er janvier 2028, et enfin ceux de la classe E au 1er janvier 2034. Près de 5 millions de logements seront concernés, selon des données provisoires du ministère de la Transition écologique. Les professionnels de l'immobilier alertent sur un calendrier intenable et prédisent une performance énergétique bien inférieure à ce qui était prévu. La Fnaim prévoit que 23% du parc locatif privé sera menacé à horizon 2028 et jusqu'à 48,5% à horizon 2034. Le risque est que les propriétaires vendent leurs biens plutôt que de les rénover, ce qui renforcerait la pénurie de logements. Selon la Fnaim, plusieurs centaines de milliers de logements pourraient rapidement affluer sur les plateformes de location saisonnière comme Airbnb, Booking ou Abritel, ce qui pourrait constituer une sorte de refuge pour les propriétaires.

## **Article**

A partir de l'an prochain, les logements dits passoires thermiques seront progressivement interdits à la location, en raison de leur indécence énergétique. Sauf que cette interdiction ne s'appliquera pas aux biens destinés à la location touristique. Les propriétaires pourraient donc être tentés de changer la destination de leur logement.

 $\frac{https://www.capital.fr/immobilier/immobilier-airbnb-sera-t-il-bientot-le-refuge-des-passoires-thermiques-1434473}{passoires-thermiques-1434473}$